



Faculté de Médecine de Tunis
Université de Tunis El Manar
www.fmt.rnu.tn

Lettre d'information n°32

Juillet 2009

1 – Textes de loi

Certains enseignants ont cru que, pour les certificats composés exemple les certificats de spécialité (Ophtalmo, O.R.L, Dermato, Psychiatrie), l'étudiant devait avoir une note globale supérieure ou égale à 10 et l'absence de note éliminatoire dans chaque matière du thème. En fait, rien dans les textes de loi ne le précise :

- Le décret n° 2008-487 du 18/02/2008 fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de docteur en médecine
- L'arrêté des Ministères de la Santé Publique et de l'Enseignement Supérieur du 11/10/1996 fixant le régime des études et des examens applicables à la faculté de médecine de Tunis en vue de l'obtention du diplôme national de docteur en médecine.

Ainsi les matières à l'intérieur d'un thème peuvent en fait se compenser et la note éliminatoire concerne tous le thème et non pas chaque partie du thème.

2 – Séminaire d'information

Un séminaire d'information relatif à l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement des travaux pratiques a été organisé le 16/06/09 à la F.M.T. en présence du Doyen.

Le Dr Faten ZEGLAOUI a présenté le projet PAQ puis, différents enseignants sont intervenus pour discuter des travaux pratiques à la faculté, de l'enseignement à distance. Des problèmes spécifiques à l'histologie, l'anapath, l'hématologie et la biophysique, ont été exposés.

Le Pr R. Gouider et les autres intervenants se sont engagés à résumer les différentes propositions, le plan d'action et de les adresser au Conseil Scientifique.

3 – Colloque sur les femmes chirurgiennes

Un colloque sur les femmes chirurgiennes en Tunisie a été organisé le vendredi 19/06/09 à la F.M.T. par l'Association Tunisienne de « la Psychologie de la Santé », en présence du Pr Taoufik Nacef président du CNOM, du Pr Abdeljélil ZAOUCHE Doyen de la F.M.T, du Pr Souad Bousnina et du Pr Raouf Cherif past président de la Société Tunisienne de Chirurgie.

De nombreux orateurs ont pris la parole, dont nos maîtres les Prs S. Mestiri, M. Chelly, R. M'zabi, Kh. Bach Hamba.

4 – Rentrée Universitaire

Selon un communiqué émanant de l'Enseignement Supérieur, la rentrée universitaire aura lieu le mardi 22 septembre 2009.

5 – Affectation des internes dans les services

Il a été constaté que dans certains services hospitaliers le nombre d'internes est extrêmement important atteignant 15, 16 voir 17 internes, ce qui entrave leur formation. Il ne sera donc plus possible de donner un accord de stage à Tunis pour des internes venant des autres facultés dans les spécialités où il y a déjà un surbooking (exemple en pédiatrie et en gynécologie).

De plus, celui classé 170^{ème} à Monastir (Mr x) pourrait avoir un stage de médecine à l'hôpital Charles Nicolle, alors que celui classé 100^{ème} à la Faculté de Médecine de Tunis n'arrive pas à avoir ce stage.

Les internes de l'intérieur continueront à être acceptés dans les services où il n'y a pas un nombre excessif d'internes. Ainsi on doit leur demander de préciser quel type de stage sans faire préciser le service.

Mais dans tous les cas de figure, les internes de l'intérieur ne doivent pas être favorisés par rapport aux nôtres.

Pour mieux régler les choses entre les facultés, une réunion des directeurs de stages des 4 facultés sera organisée dès le retour du Pr A. Maherzi.

6– Listing des publications (Rappel)

Dans un courrier en date du 19/06/09, le Président de l'Université Tunis El Manar nous demande de lui adresser un listing des publications effectuées par les médecins hospitalo-universitaires relevant de la faculté de Médecine de Tunis.

Je vous prie d'envoyer à la faculté, dans les meilleurs délais possibles, un listing de toutes vos publications (sur papier et sur support numérique).

7 – Stages à l'étranger

Il a été décidé d'un commun accord entre les doyens et le Pr Nabil Ben Salah, de ne pas prendre en considération le classement établi par les collèges et les départements car ces classements varient d'une faculté à l'autre, d'un département à l'autre et d'un collège à l'autre.

Il a été finalement décidé de prendre en considération le classement selon le rang de réussite au concours national de résidanat ce qui est un critère objectif et indiscutable. Par ailleurs, il a été décidé d'adresser au maximum 3 résidents par spécialité. Même les demandes de stage sans incidence budgétaire seront refusées lorsque l'intéressé ne fait pas partie des 3 premiers classés de la spécialité.

Il a été reconnu d'un commun accord que l'on pouvait assurer entièrement la formation des résidents en Tunisie, sauf pour quelques spécialités exceptionnelles.

Il est à rappeler que dans certaines spécialités, il y a plus de résidents en France qu'en Tunisie. Une partie des fonds, antérieurement dévolue aux résidents, devrait être réservée désormais aux A.H.U.

8 – Cérémonies

❖ Lundi 13 juillet à 11h00 :

- Remise des prix pour les lauréats des étudiants (1^{ère} - 5^{ème} année), de la promotion, du concours de résidanat et du prix de thèse (1000 dinars offerts par UNIMED) .
- Remise des médailles aux enseignants

❖ 3 octobre 2009 : Réunion avec les directeurs généraux et des structures dirigeantes de la faculté pour les sensibiliser aux problèmes des internes et des résidents.

9 – Le Pr. R. CHARFI

- La liste des C.E.C qui seront organisés durant l'année universitaire 2009-2010 est consultable sur le site. Les confrères intéressés doivent déposer une demande au bureau d'ordre de la faculté entre le 10 et le 24 juillet 2009.
- Concernant les mastères professionnels, la liste sera mise sur le site dès l'obtention de l'accord d'habilitation du Ministère de l'Enseignement Supérieur.
- Il est à noter qu'à la suite de la décision du Ministère de l'Enseignement Supérieur, les enseignants de la faculté de Médecine ne seront plus exonérés des droits d'inscription dans les Mastères.

10 – Réception des internes dans les services hospitaliers

Il a été constaté, avec regret, que nos internes sont quelques fois extrêmement mal reçus dans certains services hospitaliers. Des engueulades et des brimades leurs étaient réservés par un surveillant ou une secrétaire du service sans que cela ne soit motivé. De même, pour présenter un dossier on les fait attendre et on leur fait faire la queue avec les malades dans des salles bondées et ce pendant, quelques fois, deux heures. La présentation des dossiers est exigée systématiquement quand un malade arrive en urgence. Un bon détaillé ne semble pas suffire. Résultat des courses, internes aux urgences absents une heure ou deux, internes absents dans les visites ou les contre visites...

Le Doyen se fait un devoir de rappeler à ces différents collègues Chefs de Services, que les internes constituent l'avenir de notre faculté et qu'à ce titre il est absolument interdit de les humilier et de les mal mener.

11 – Changement de Spécialité

Il y a eu une réunion des doyens avec le Pr Nabil Ben Salah pour discuter du changement de spécialité.

D'une manière générale, les demandes sont très nombreuses et émanent essentiellement des nouveaux résidents qui sont très mal classés.

D'un autre coté, il existe des spécialités qui sont très demandées. Par exemple la cardiologie où le 100^{ème} classé au résidanat n'arrive pas à avoir cette spécialité. Il nous est donc impossible d'accéder à la demande d'un résident classé 400^{ème} ou 500^{ème} de faire de la cardiologie. Les autres spécialités très demandées sont la rhumatologie, la pédiatrie, la gynécologie...

Sur les 72 demandes, 16 demandes ont été acceptées, toutes faites vers des spécialités sinistrées ou vers des spécialités auxquelles le rang du candidat au concours de résidanat leurs aurait permis de choisir la spécialité et ce à condition d'être dûment motivé. De même, le changement a été possible entre des spécialités apparentées telle que médecine d'urgence vers réanimation médicale ; biochimie vers histologie.

12 – Prise en charge des missions

Certains assistants demandent des prises en charge trop exorbitantes (même si c'est sur un laboratoire de recherche) pour présenter une communication en Chine, en Chili, en Australie... Ils dépensent 5 milles dinars pour présenter un poster dans ces congrès ce qui est abusif et dépasse les moyens de notre faculté. Nous encourageons vivement la publication de ces cas cliniques s'ils sont réellement rares et intéressants.